



Assemblée Générale du 18 juillet 2016

Questions - réponses

Chers Actionnaires,

En prévision de la prochaine Assemblée générale des actionnaires, nous avons reçu de nombreuses questions légitimes. Tout en continuant de répondre à chacun de façon individuelle, il nous semble important de partager avec tous le contenu de nos échanges.

Ce site a donc vocation à recenser les réponses aux questions posées jusqu'à l'AG et à être enrichi régulièrement.

Vous pouvez continuer à poser vos questions à : ag2016@visiomed-group.com ou visiomed@actus.fr.

Quels sont les besoins de financement ?

Visiomed Group est à un tournant de son développement avec une accélération dans le domaine de la santé connectée où l'entreprise amène une vraie différenciation grâce à l'écosystème mis en place combinant la plus large gamme de produits connectés du marché avec les premiers services à forte valeur ajoutée (BewellCheckup et MyDoc).

Cette accélération a été possible grâce aux fonds levés en 2015 afin de nous doter des moyens de financer la R&D, mais également pour l'acquisition de technologies et/ou de compléments d'offres.

Aujourd'hui, nous sommes face à un choix : ne plus lever de fonds et attendre que les ventes arrivent ou investir dans le lancement commercial à grande échelle. Nous avons pris l'option offensive qui nous semble la plus pertinente.

Dans ce cadre, et pour la première fois, afin de créer une marque mondiale dans son domaine, Visiomed Group a décidé de s'implanter simultanément par des filiales dans deux pays majeurs, les Etats-Unis et le Brésil, fortement demandeurs en capitaux pour financer les aspects règlementaires et le développement des ventes.



C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lever à nouveau des fonds en 2016.

Notre projet continue à requérir des capitaux et c'est la raison pour laquelle nous proposons aux actionnaires de voter une nouvelle tranche d'OCABSA et une attribution gratuite de BSA.

Pourquoi avoir choisi le financement par OCABSA qui génère une forte dilution ?

Nous avons étudié plusieurs modes de financement, mis en concurrence plusieurs acteurs et fait le choix de la mise en place d'OCABSA.

Ce choix a été fait dans le cadre des autorisations que les actionnaires avaient voté l'année dernière.

Compte tenu de la structure du capital de Visiomed Group et des montants à investir, il n'était pas possible de faire une augmentation de capital avec DPS qui nécessite, pour être réussie, d'être garantie à 75% minimum. C'est ce que nous avons fait en 2014 mais pour un montant très inférieur (3 M€).

L'option du placement prive a également été étudiée mais elle nécessite d'offrir à des investisseurs une très forte décote que nous ne souhaitons pas mettre en place dans l'intérêt des actionnaires.

Les OCABSA ont enfin l'avantage d'étaler les levées de fonds et de les caler sur les besoins réels.

Pourquoi la documentation relative à l'émission des OCABSA est uniquement disponible en anglais ?

L'ensemble de la documentation juridique entre Visiomed Group et L1 Capital a été rédigée en anglais. C'est donc l'original du document final qui a été rendu public comme le veut le règlement d'Alternext.

Pourquoi proposer des BSA en plus des OCABSA ?

Visiomed Group a souhaité soumettre au vote de ses actionnaires une attribution gratuite de BSA, dont le prix d'exercice sera déterminé ultérieurement par le Conseil d'Administration, afin de pouvoir faire bénéficier l'ensemble des actionnaires de la possibilité de participer au financement de l'entreprise s'ils le souhaitent.

Cette proposition permet de répondre à la demande de beaucoup d'entre vous d'être partie prenante au projet d'entreprise.

Pourquoi proposer des attributions gratuites d'actions de Visiomed Group aux salariés ?

Les actions gratuites attribuées dans le cadre de la résolution adoptée en 2015 ne sont définitivement attribuées qu'au bout de deux années et ne peuvent être cédées qu'après deux années supplémentaires. Ceci correspond donc à un engagement total minimum de 4 ans. Les dirigeants bénéficiaires de ces actions ont par ailleurs accepté de ne pas pouvoir céder la majorité des actions reçues tant qu'ils sont présents dans l'entreprise.

Les attributions d'actions gratuites sont un mode de rémunération complémentaire et d'intéressement très largement répandu et qui permet d'aligner les intérêts des managers avec ceux des actionnaires tout en limitant les sorties de trésorerie pour l'entreprise.

Par ailleurs, l'objectif de soumettre aux actionnaires à nouveau cette résolution est de permettre aux futurs bénéficiaires de ces actions de bénéficier des modifications apportées par la loi Macron à l'été 2015. A ce jour, sur les actions gratuites votées en 2015, 170.000 ont été attribuées sur l'enveloppe de 1.350.000 titres, soit 12,59%.

Pourquoi avoir attribué 30% du capital de BewellConnect Corp. aux managers ?



Les actions qui ont été souscrites par le management sont destinées à intéresser ce dernier ainsi que les personnes clés qui seront recrutées sur place au développement de l'entreprise, tel que cela se fait traditionnellement aux Etats-Unis. C'est l'équivalent des attributions d'actions gratuites en France.

Par ailleurs, ces actions ne disposent pas de droit à dividendes, contrairement aux actions souscrites par Visiomed Group. L'intégralité des profits générés par la filiale américaine reviendront bien aux actionnaires de Visiomed Group.

Pourquoi ne pas avoir dévoilé le nom du partenaire aux Etats-Unis ?

A la demande expresse de ce dernier et dans le cadre de sa propre campagne de communication prévue pour fin juillet, nous n'avons pas pu annoncer dès le mois de juin le nom du partenaire retenu aux Etats-Unis dans le cadre de notre déploiement auprès des compagnies d'assurance et des professionnels (distribution B2B).

Visiomed Group a fait le choix d'une communication intermédiaire afin de ne pas retenir une information importante.

Une communication plus globale est donc prévue fin juillet.

Pourquoi le partenariat en Chine n'a pas été signé dans les délais annoncés, soit avant fin juin ?

Ce partenariat est toujours en discussion mais l'accord mondial que nous avons passé avec Huawei nous a amené à changer la nature des discussions avec notre partenaire potentiel et donc allonger le processus de négociations.

J'ai déjà participé à l'Assemblée générale du 29 juin. Faut-il une nouvelle attestation pour participer à l'Assemblée Générale du 18 juillet prochain ?

Oui. Vous devez à nouveau justifier de votre statut d'actionnaire à J-2 de la date de 2ème convocation, soit le jeudi 14 juillet 2016 à 00h.

Peut-on envoyer son attestation sans attendre le 14 juillet ?

Oui, vous pouvez demander sans attendre une attestation à votre intermédiaire financier et la transmettre à la société. Votre gestionnaire de compte devra envoyer, aux adresses indiquées et au plus tard le 14 juillet 2016 à 0 heure, tout mouvement qui aurait entraîné une modification dans le nombre de titres que vous détenez à cette date.

Faut-il revoter ?

Si vous avez déjà voté par procuration ou si vous avez donné pouvoir au Président, votre vote reste valable pour la 2ème convocation. Vous n'avez donc pas besoin de revoter. Il vous faut par contre fournir une nouvelle attestation de détention de titres.

Quel est le quorum en seconde convocation ?

Pour la partie ordinaire de l'Assemblée générale, il n'y a pas de quorum minimum à attendre.
Pour la partie extraordinaire, le quorum est de 20% du capital.

L1 Capital peut-il voter ?

Tous les actionnaires peuvent voter à condition de disposer d'une attestation de détention de titres à J-2.
L1 Capital, s'il est actionnaire à cette date, pourra participer comme n'importe quel actionnaire. Il ne pourra pas voter sur la résolution 15 dont il est une partie liée en qualité de souscripteur des OCABSA.

